



Placement Millésime

Avril 2015

Titre de créance de droit français à capital non garanti en cours de vie et à l'échéance⁽¹⁾, représentatif d'une unité de compte d'un contrat de capitalisation

Produit de placement risqué alternatif à un investissement dynamique risqué de type actions

- **Émetteur** : SG Issuer (véhicule d'émission dédié de droit luxembourgeois, filiale à 100% de Société Générale Bank & Trust S.A., elle-même filiale à 100% de Société Générale)
- **Garant de la formule** : Société Générale (Moody's A2, Standard & Poor's A au 23/10/2014⁽²⁾). Le souscripteur supporte le risque de crédit de Société Générale en tant que Garant de l'Émetteur
- **Durée d'investissement conseillée** : 6 ans (hors cas de remboursement automatique anticipé, voir en page 4)
- **Éligibilité** : Contrat de capitalisation

Produit conçu par Société Générale Corporate & Investment Banking et distribué de manière exclusive par MAIF Solutions Financières

Communication à caractère promotionnel



ASSUREUR MILITANT.

⁽¹⁾ Le souscripteur prend également un risque de perte en capital non mesurable a priori si les titres de créance sont revendus en dehors des dates de remboursement définies ci-après, alors que les conditions de déclenchement du remboursement ne sont pas réunies.

⁽²⁾ Notations en vigueur au moment de l'impression de cette brochure. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.





Objectifs d'investissement

Placement Millésime Avril 2015 :
une offre valable jusqu'au 31 mars 2015 inclus.

Bénéficiez avec Placement Millésime Avril 2015 :

- D'un **objectif de gain croissant chaque année** en cas de remboursement par anticipation.
- Ou, à l'échéance, d'une **indexation à la meilleure performance mensuelle de l'indice Euro Stoxx 50[®]** depuis le lancement du produit.

Placement Millésime Avril 2015 est un produit financier d'une durée maximale de 6 ans⁽¹⁾, offrant aux souscripteurs :

- Une indexation à l'**indice de référence des marchés actions européens** : l'indice Euro Stoxx 50[®] dividendes non réinvestis.
- L'**activation automatique d'un mécanisme de remboursement anticipé de l'année 1 à l'année 5**, si l'indice clôture à son niveau initial ou au-dessus à une date de constatation annuelle⁽²⁾, avec un gain croissant chaque année (soit un Taux de Rendement Actuariel Annuel compris entre 6,0% et 7,0% dans ce scénario⁽³⁾).
- Une **indexation à la meilleure performance mensuelle de l'indice Euro Stoxx 50[®] (calculée sur la base des cours de clôture relevés à l'issue de chaque mois⁽²⁾, par rapport au cours de clôture initial) à l'échéance du produit**, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé précédemment et tant que l'indice n'a pas baissé de plus de 40% à l'échéance.
- Le **remboursement de l'intégralité du capital** si, à l'échéance, l'indice n'a pas baissé de plus de 40% par rapport à son niveau initial.

Les termes « Capital » et « Capital Initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale de Placement Millésime Avril 2015, soit 1000 euros. Dans cette brochure, les calculs sont présentés dans l'hypothèse d'une détention du produit du 31 mars 2015 jusqu'à la date d'échéance (le 31 mars 2021) ou, selon le cas, la date de remboursement anticipé. L'entreprise d'assurance ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'elle ne garantit pas.

⁽¹⁾ Titre de créance à capital non garanti représentatif d'une unité de compte d'un contrat de capitalisation.

⁽²⁾ Veuillez vous référer aux caractéristiques financières en page 10 du document pour le détail des dates.

⁽³⁾ Hors frais, commissions et fiscalité applicable dans le cadre de l'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de Société Générale en tant que Garant de l'Émetteur. Une sortie anticipée se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice Euro Stoxx 50[®], des taux d'intérêt, de la volatilité et des spreads de crédit) et pourra donc entraîner un risque de perte sur le capital.

Mécanisme de remboursement de Placement Millésime Avril 2015

→ Un mécanisme de remboursement anticipé potentiel activable automatiquement de l'année 1 à 5

- De l'année 1 à 5, à chaque date de constatation annuelle⁽¹⁾, dès lors que la performance de l'indice Euro Stoxx 50[®] par rapport à son niveau initial (constaté le 31 mars 2015) est positive ou nulle, un mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé et le souscripteur reçoit⁽²⁾, à la date de remboursement anticipé⁽¹⁾ :

L'intégralité de son capital initial
+
Autant de gains que d'années écoulées
(soit un Taux de Rendement Actuariel Annuel compris entre 6,0% et 7,0%⁽²⁾)

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
GAIN PAR ANNÉE ÉCOULÉE	6%	6,5%	7%	7,5%	8%
VALEUR DU GAIN	6%	2 x 6,5% = 13%	3 x 7% = 21%	4 x 7,5% = 30%	5 x 8% = 40%

- Sinon le produit continue

→ À l'échéance, l'opportunité de bénéficier d'une indexation à la meilleure performance mensuelle de l'indice calculée depuis le lancement du produit

Cas favorable : Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a pas été activé précédemment et, à la date de constatation finale (le 24 mars 2021), l'indice n'a pas baissé de plus de 40% par rapport à son niveau initial (constaté le 31 mars 2015) :

- On observe chaque mois le niveau de clôture de l'indice Euro Stoxx 50[®] depuis la date de constatation initiale (le 31 mars 2015).
- La Performance Maximale est alors définie comme le cours de clôture mensuel le plus élevé de l'indice, observé à l'issue de chaque mois⁽¹⁾ sur toute la durée de vie du produit et rapporté au niveau initial de l'indice (constaté le 31 mars 2015).
- Cette Performance Maximale sera retenue au minimum à 0%.
- Le souscripteur reçoit, le 31 mars 2021⁽²⁾ :

L'intégralité de son capital initial
+
La Performance Maximale de l'indice Euro Stoxx 50[®]

Cas défavorable : Le mécanisme de remboursement du produit n'a pas été activé précédemment et, à la date de constatation finale (le 24 mars 2021), l'indice a baissé de plus de 40% par rapport à son niveau initial (constaté le 31 mars 2015) :

- Le souscripteur reçoit, le 31 mars 2021⁽²⁾ :

La Valeur Finale de l'indice⁽³⁾
Dans ce scénario, le souscripteur subit une perte en capital totale ou partielle

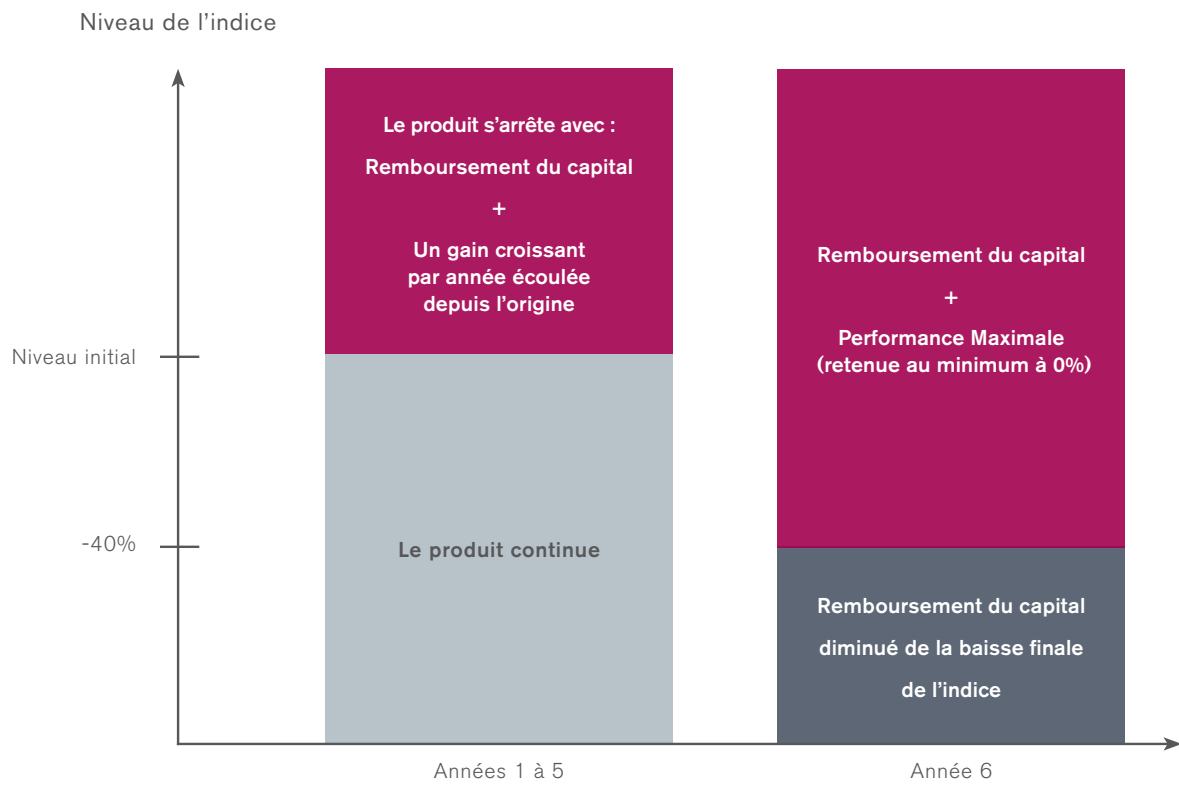
⁽¹⁾ Veuillez vous référer aux caractéristiques financières en page 10 du document pour le détail des dates.

⁽²⁾ Hors frais, commissions et fiscalité applicable dans le cadre de l'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de Société Générale en tant que Garant de l'Émetteur. Une sortie anticipée se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice Euro Stoxx 50[®], des taux d'intérêt, de la volatilité et des spreads de crédit) et pourra donc entraîner un risque de perte sur le capital.

⁽³⁾ La valeur finale de l'indice Euro Stoxx 50[®] à l'échéance est déterminée en pourcentage de sa valeur initiale.



→ Illustration du mécanisme



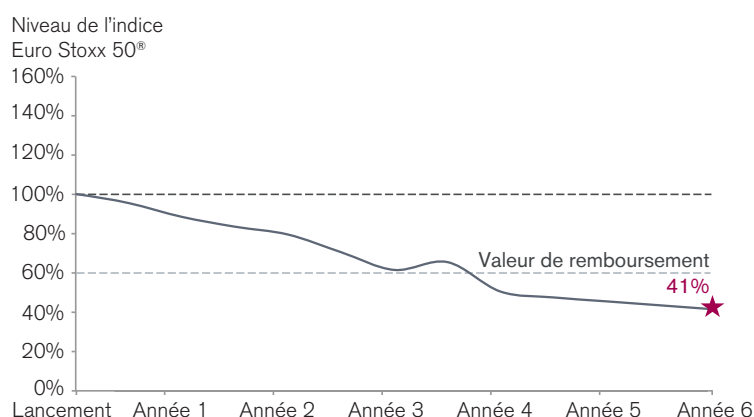
Graphique à caractère uniquement informatif

Illustrations du mécanisme

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale de la part de Société Générale.

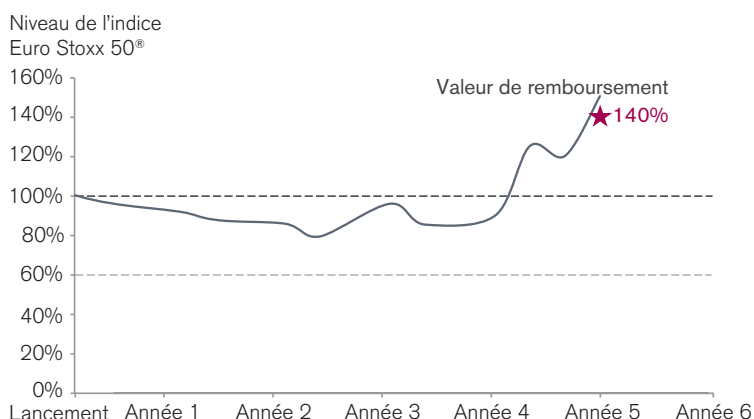
— Évolution de l'indice Euro Stoxx 50® ★ Remboursement du produit
 - - - - - Seuil de protection du capital à l'échéance - - - - - Seuil d'activation du mécanisme de remboursement anticipé

→ Scénario défavorable : forte baisse continue de l'indice, supérieure à 40% à l'échéance



- À chaque date de constatation annuelle, l'indice clôture en baisse par rapport à son niveau initial. Le mécanisme de remboursement anticipé n'est donc pas activé.
- À l'échéance des 6 ans, l'indice a baissé de plus de 40% par rapport à son niveau à la date de constatation initiale (-59%).
- Le souscripteur reçoit alors la valeur finale de l'indice, soit 41%⁽¹⁾.
- **Soit un Taux de Rendement Actuariel Annuel de -13,8%⁽¹⁾, égal à celui d'un investissement direct dans l'indice (hors dividendes).**
- **Dans le cas le plus défavorable, la perte en capital peut être totale et le montant remboursé nul.**

→ Mise en évidence d'un scénario de plafonnement des gains en cas de remboursement automatique par anticipation

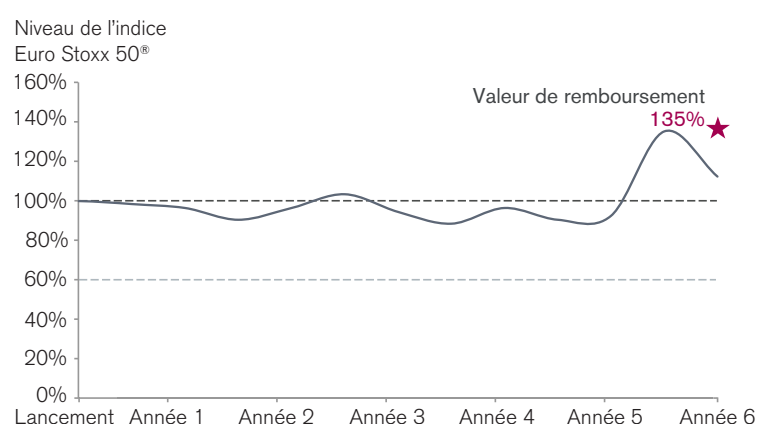


- De l'année 1 à 4, à chaque date de constatation annuelle, l'indice clôture en baisse par rapport à son niveau initial. Le mécanisme de remboursement anticipé n'est donc pas activé.
- À l'issue de la 5^{ème} année, l'indice Euro Stoxx 50® est en hausse de 50% par rapport à son niveau à la date de constatation initiale. Le mécanisme de remboursement anticipé est donc activé.
- Le souscripteur reçoit alors l'intégralité de son capital plus un gain de 8% par année écoulée, soit 140%⁽¹⁾.
- **Soit un Taux de Rendement Actuariel Annuel de 7,0%⁽¹⁾ contre un Taux de Rendement Actuariel Annuel de 8,4% pour un investissement direct dans l'indice (hors dividendes).**

⁽¹⁾ Hors frais, commissions et fiscalité applicable dans le cadre de l'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de Société Générale en tant que Garant de l'Émetteur. Une sortie anticipée se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice Euro Stoxx 50®, des taux d'intérêt, de la volatilité et des spreads de crédit) et pourra donc entraîner un risque de perte sur le capital.



→ Scénario favorable : hausse de l'indice à l'échéance



- À chaque date de constatation annuelle, l'indice clôture en baisse par rapport à son niveau initial. Le mécanisme de remboursement anticipé n'est donc pas activé.
- À l'échéance des 6 ans, l'indice est en hausse de 12% par rapport à son niveau à la date de constatation initiale et la Performance Maximale est égale à +35%.
- Le souscripteur reçoit alors l'intégralité de son capital plus la Performance Maximale, soit 135%⁽¹⁾.
- **Soit un Taux de Rendement Actuariel Annuel de 5,1%⁽¹⁾ contre un Taux de Rendement Actuariel Annuel de 1,9% pour un investissement direct dans l'indice (hors dividendes).**

Le rendement de Placement Millésime Avril 2015 à l'échéance est très sensible à une faible variation de l'indice autour du seuil de -40%.

⁽¹⁾ Hors frais, commissions et fiscalité applicable dans le cadre de l'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de Société Générale en tant que Garant de l'Émetteur. Une sortie anticipée se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice Euro Stoxx 50®, des taux d'intérêt, de la volatilité et des spreads de crédit) et pourra donc entraîner un risque de perte sur le capital.



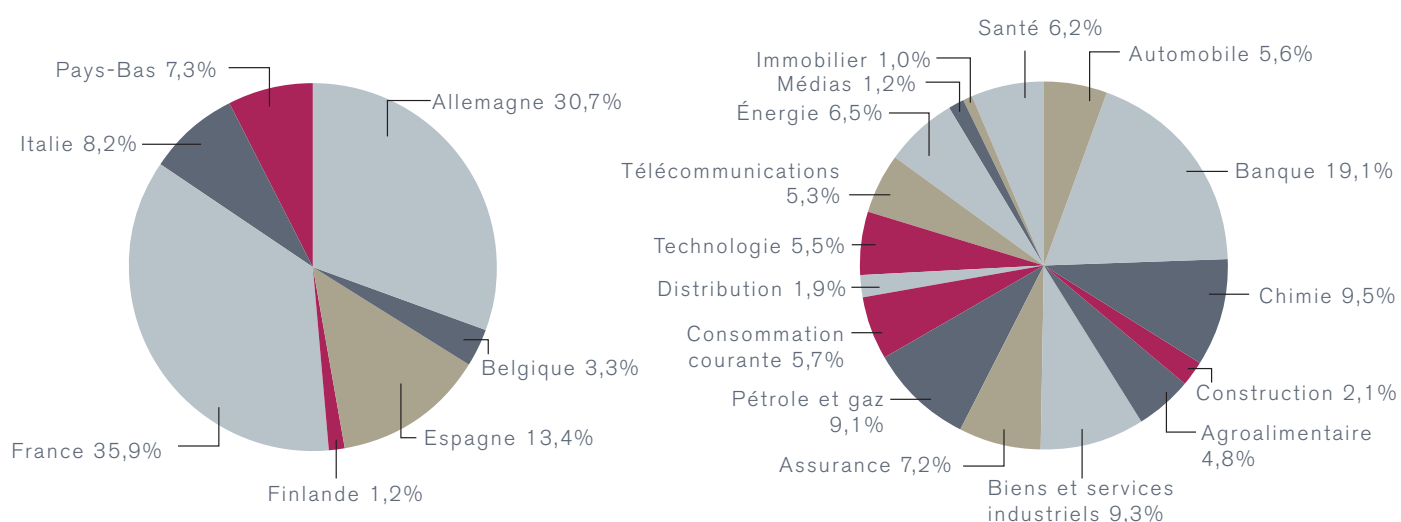
Une exposition à l'indice Euro Stoxx 50[®], l'indice de référence de la zone Euro

L'indice Euro Stoxx 50[®] dividendes non réinvestis est composé des 50 principales sociétés de la zone Euro, sélectionnées sur la base de leur capitalisation boursière ainsi que du nombre de titres disponibles sur le marché. Il respecte une pondération géographique et sectorielle qui reflète de manière fidèle la structure économique de la zone Euro. Il est considéré comme l'indice de référence des marchés actions européens.

→ Évolution de l'indice Euro Stoxx 50[®]

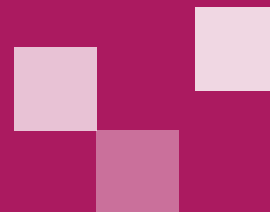


→ Répartition géographique et sectorielle de l'indice



Source : Bloomberg, le 6 octobre 2014

LA VALEUR DE VOTRE INVESTISSEMENT PEUT VARIER. LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE ÉGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ. L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, ni Société Générale ni l'émetteur n'assument aucune responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.



→ AVANTAGES

- **Une possibilité de remboursement automatique anticipé de l'année 1 à 5** : dès lors que la performance de l'indice est positive ou nulle à l'une des dates de constatation annuelle, le souscripteur reçoit le remboursement de son capital par anticipation, augmenté d'un gain croissant chaque année (soit un Taux de Rendement Actuariel Annuel compris entre 6,0% et 7,0%).
- **Une protection conditionnelle du capital à l'échéance jusqu'à une baisse de l'indice de 40% par rapport à son niveau initial** : si le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a pas été activé précédemment, le souscripteur reçoit son capital initial à l'échéance tant que l'indice ne clôture pas en baisse de plus de 40% à l'échéance par rapport à son niveau initial.
- **Un accès à un indice connu et transparent** : la cotation de l'indice Euro Stoxx 50® dividendes non réinvestis, l'indice de référence des marchés actions de la zone Euro, est diffusée publiquement et de manière quotidienne.
- **À l'échéance, une indexation totale à la meilleure performance mensuelle de l'indice, calculée depuis le lancement du produit** : si le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a pas été activé précédemment, et si l'indice n'a pas baissé de plus de 40% par rapport à son niveau initial, le souscripteur recevra, à l'échéance, la Performance Maximale sans limite à la hausse (et retenue au minimum à 0%), en plus de son capital initial.

→ INCONVÉNIENTS

- **Un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance** : la valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarii, les souscripteurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement. En cas de revente des titres de créance en dehors des dates de remboursement définies ci-après alors que les conditions de déclenchement du remboursement ne sont pas réunies, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marché du jour. La perte en capital peut être partielle ou totale. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat de capitalisation, le dénouement ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres de créance avant leur date de remboursement final.
- **Risque de crédit** : le souscripteur est exposé à un éventuel défaut de Société Générale en tant que Garant de l'Émetteur (qui induit un risque sur le remboursement) ou à une dégradation de la qualité de crédit du Garant (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit).
- **Risque de volatilité** : le rendement de Placement Millésime Avril 2015 à l'échéance est très sensible à une faible variation de l'indice autour du seuil de -40%.
- **En cas de remboursement automatique anticipé, plafonnement des gains** : le souscripteur peut ne bénéficier que d'une hausse partielle de l'indice du fait du mécanisme de plafonnement des gains (soit un Taux de Rendement Actuariel Annuel maximum de 7,0%).
- **Aucun bénéfice des dividendes détachés par l'indice** : la performance de l'indice Euro Stoxx 50® est calculée sans réinvestissement des dividendes et est donc inférieure à celle d'un indice dividendes réinvestis.
- Le souscripteur **ne connaît pas à l'avance la durée effective de son investissement** : cette dernière peut varier de 1 an à 6 ans.



Principales caractéristiques

CODE ISIN	FR0012182905
CODE EUSIPA	1260 – Express Certificates
TYPE	Titres de créance de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance
ÉMETTEUR	SG Issuer (véhicule d'émission dédié de droit luxembourgeois, filiale à 100% de Société Générale Bank & Trust S.A., elle-même filiale à 100% de Société Générale)
GARANT	Société Générale (Moody's A2, Standard & Poor's A) ⁽¹⁾
DEVISE	Euro
VALEUR NOMINALE	1 000 euros
ÉLIGIBILITÉ	Contrat de capitalisation
SOUSCRIPTION	Du 5 janvier 2015 au 31 mars 2015
PRIX D'ÉMISSION	100% de la Valeur Nominale à la date d'émission
MONTANT MINIMUM DE SOUSCRIPTION	1 000 euros
COMMISSIONS	Société Générale paiera à MAIF en sa qualité de distributeur une rémunération annuelle moyenne (calculée sur la base de la durée des Titres) égale à 1,00% maximum du montant des Titres effectivement placés
SOUS-JACENT	Indice Euro Stoxx 50® (hors dividendes) – Ticker Bloomberg : SX5E Index
DATE D'ÉMISSION	5 janvier 2015
DATE DE CONSTATATION INITIALE	31 mars 2015
DATES DE CONSTATATION MENSUELLE	Le dernier jour ouvré de chaque mois depuis la date de constatation initiale incluse jusqu'à la date de constatation finale incluse
DATES DE CONSTATATION ANNUELLE	22 mars 2016 ; 24 mars 2017 ; 23 mars 2018 ; 25 mars 2019 ; 24 mars 2020
DATE DE CONSTATATION FINALE	24 mars 2021
DATES DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ	31 mars 2016 ; 31 mars 2017 ; 3 avril 2018 ; 1 ^{er} avril 2019 ; 31 mars 2020
DATE D'ÉCHÉANCE	31 mars 2021
AGENT DE CALCUL	Société Générale, ce qui peut être source de conflit d'intérêt
MARCHÉ SECONDAIRE	Société Générale s'engage, dans des conditions normales de marché, à donner de manière quotidienne des prix indicatifs pendant toute la durée de vie du produit avec une fourchette achat/vente de 1%
VALORISATION	Quotidienne
COTATION	Bourse de Luxembourg
RÈGLEMENT/LIVRAISON	Euroclear France

Le produit s'inscrit dans le cadre de la diversification du portefeuille financier des souscripteurs et n'est pas destiné à en constituer la totalité.

⁽¹⁾ Notations en vigueur au moment de l'impression de cette brochure (23/10/2014). Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

→ INFORMATIONS IMPORTANTES

DISPONIBILITÉ DU PROSPECTUS : Le produit décrit dans le présent document fait l'objet de Conditions Définitives d'Émission en date du 31 décembre 2014, se rattachant au prospectus de base en date du 02/10/2014 (approuvé par la CSSF, régulateur du Luxembourg, sous le n° de visa C-16388 et formant ensemble un prospectus conforme à la directive 2003/71/EC. Ce prospectus de base a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la CSSF et a été notifié à l'Autorité des Marchés Financiers. Le prospectus de base, les suppléments à ce prospectus de base, les Conditions Définitives d'Émission et le résumé du prospectus de base en langue locale, sont disponibles sur le site « <http://prospectus.socgen.com> », sur le site de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu) ou peuvent être obtenus gratuitement auprès de Société Générale à l'adresse indiquée sur le document, sur simple demande. Il est recommandé aux souscripteurs de se reporter à la rubrique « facteurs de risques » du prospectus du produit et aux Conditions Définitives d'Émission avant tout investissement dans le produit.

→ FACTEURS DE RISQUE

- **Risque de crédit** : les souscripteurs prennent un risque de crédit final sur Société Générale en tant que garant de l'émetteur. En conséquence, l'insolvabilité du garant peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.
- **Risque de marché** : le produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.
- **Risque de liquidité** : certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit, voire même rendre le produit totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible la vente du produit et entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.
- **Risque de perte en capital** : le produit présente un risque de perte en capital. La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarios, les souscripteurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.

→ AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES

Avant tout investissement dans ce produit, les souscripteurs sont invités à se rapprocher de leurs conseillers financiers, fiscaux, comptables et juridiques.

Commercialisation dans le cadre de l'assurance-vie : lorsque l'instrument financier décrit dans ce document (ci-après l'« Instrument Financier ») est proposé dans le cadre du contrat de capitalisation (ci-après le « Contrat de Capitalisation »), l'Instrument Financier est un actif représentatif de l'une des unités de compte de ce contrat. Ce document ne constitue pas une offre d'adhésion au Contrat de Capitalisation. Ce document ne constitue pas une offre, une recommandation, une invitation ou un acte de démarchage visant à souscrire ou acheter l'Instrument Financier qui ne peut être diffusé directement ou indirectement dans le public qu'en conformité avec les dispositions des articles L. 411-1 et suivants du Code monétaire et financier.

Caractère promotionnel de ce document : le présent document est un document à caractère promotionnel et non de nature réglementaire.

Événements extraordinaires affectant le (ou les) sous-jacent(s) : ajustement ou substitution – remboursement anticipé du produit : afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains événements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du produit, la documentation relative au produit prévoit (i) des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas, (ii) le remboursement anticipé du produit. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le produit.

Restrictions générales de vente : il appartient à chaque souscripteur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire ou à investir dans ce produit.

Information sur les commissions, rémunérations payées à des tiers ou perçues de tiers : si, conformément à la législation et la réglementation applicables, une personne (la « Personne Intéressée ») est tenue d'informer les souscripteurs potentiels du produit de toute rémunération ou commission que Société Générale et/ou l'émetteur paye à ou reçoit de cette Personne Intéressée, cette dernière sera seule responsable du respect des obligations légales et réglementaires en la matière.

Agrément : Société Générale est un établissement de crédit (banque) français agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

Garantie par Société Générale : le produit bénéficie d'une garantie de Société Générale (ci-dessous le « Garant »). Le paiement à la date convenue de toute somme due par le débiteur principal au titre du produit est garanti par le Garant, selon les termes et conditions prévus par un acte de garantie disponible auprès du Garant sur simple demande. En conséquence, le souscripteur supporte un risque de crédit sur le Garant.

Performances sur la base de performances brutes : les gains éventuels peuvent être réduits par l'effet de commissions, redevances, impôts ou autres charges supportées par le souscripteur.

Rachat par Société Générale ou dénouement anticipé du produit : seule Société Générale s'est engagée à assurer un marché secondaire sur le produit. Société Générale s'est expressément engagée à racheter, dénouer ou proposer des prix pour le produit en cours de vie de ce dernier. L'exécution de cet engagement dépendra (i) des conditions générales de marché et (ii) des conditions de liquidité du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et, le cas échéant, des autres opérations de couverture conclues. Le prix du produit (en particulier la fourchette de prix achat/vente que Société Générale peut proposer, à tout moment, pour le rachat ou le dénouement du produit) tiendra compte notamment des coûts de couverture et/ou de débouclage de la position de Société Générale liés à ce rachat. Société Générale et/ou ses filiales ne sont aucunement responsables de telles conséquences et de leur impact sur les transactions liées au produit ou sur tout investissement dans le produit.

Restrictions permanentes de vente aux États-Unis d'Amérique : LES TITRES DÉCRITS AUX PRÉSENTES QUI SONT DÉSIGNÉS COMME DES TITRES AVEC RESTRICTION PERMANENTE NE PEUVENT À AUCUN MOMENT, ÊTRE LA PROPRIÉTÉ LÉGALE OU EFFECTIVE D'UNE « U.S. PERSON » (AU SENS DÉFINI DANS LA RÉGULATION S) ET PAR VOIE DE CONSÉQUENCE, SONT OFFERTS ET VENDUS HORS DES ÉTATS-UNIS À DES PERSONNES QUI NE SONT PAS DES RESSORTISSANTS DES ÉTATS-UNIS, SUR LE FONDEMENT DE LA RÉGULATION S.

Information sur les données et/ou chiffres provenant de sources externes : l'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, ni Société Générale ni l'Émetteur n'assument aucune responsabilité à cet égard.

Données de marché : les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Avertissement relatif à l'indice : l'indice mentionné dans le présent document (l'« Indice ») n'est ni parrainé, ni approuvé ni vendu par Société Générale. Société Générale n'assumera aucune responsabilité à ce titre. **Disclaimer de l'Indice Euro Stoxx 50®** : L'indice EURO STOXX 50® ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse et/ou ses concédants (Les « Concédants »), et sont utilisés dans le cadre de licences. STOXX et ses Concédants ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les valeurs basées sur l'indice et déclinent toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'indice.



MAIF - société d'assurance mutuelle à cotisations variables
CS 90000 - 79038 Niort cedex 9.

Filia-MAIF - société anonyme au capital de 114 337 500 euros
entièrement libéré - RCS Niort B 341 672 681 - CS 20000 -79076
Niort cedex 9.

MAIF et Filia-MAIF Entreprises régies par le Code des assurances.

MAIF Solutions Financières - SAS au capital de 6 659 016 Euros
- RCS Niort 350 218 467 - 79038 Niort cedex 9. Intermédiaire en
opérations d'assurance et intermédiaire en opérations de banque et en
services de paiement, inscrit au registre unique sous le n° 7031206
(www.orias.fr), enregistré auprès de la chambre nationale des conseillers
en investissements financiers (CNCIF) sous le n° D008241, titulaire de
la carte T n° 323 délivrée par la préfecture des Deux-Sèvres, et exerçant
sous le contrôle de l'ACPR, 61 rue Taitbout - 75009 Paris cedex.

www.maif.fr



ASSUREUR MILITANT.